

➤ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 07 novembre 2016**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 07 novembre 2016 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

➤ **Demande de subvention auprès de l'Etat**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès de l'Etat pour le projet « rénovation des locaux scolaires » pour un montant de **154 911 € HT**.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ **Transfert du PLUi dans le cadre de la LOI ALUR du 24 mars 2014**

Vu la Loi ALUR du 24 mars 2014 qui a prévu le transfert de la compétence automatique PLUi aux EPCI à fiscalité propre ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle,

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes devient compétente en matière de plan local d'urbanisme le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de ladite loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017. **Toutefois, les communes peuvent s'opposer par délibération à ce transfert dans les 3 mois précédant le terme du délai de 3 ans (entre le 27 décembre 2016 et le 26 mars 2017).**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **refuse à l'unanimité** le transfert de la compétence PLUi à la CCVT.

➤ **Modification des statuts et de compétences dans le cadre de la LOI NOTRe.**

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5214-16 ;

Vu la Délibération du Conseil Communautaire de la CCVT du 15 décembre 2016 par laquelle le conseil communautaire adopte la modification statutaire de la CCVT portant sur la mise en conformité des compétences distinguant celles obligatoires de celles optionnelles et facultatives ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle joints à la présentes,

Monsieur le Maire explique qu'il convient de mettre les compétences de la Communauté de Communes en conformité avec les nouvelles dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en distinguant les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

Monsieur le Maire procède ainsi à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Conseil Communautaire de la CCVT en date du 15/12/2016.

Il est indiqué que ces nouveaux statuts sont soumis à l'approbation des conseils municipaux dans les conditions prévues par la loi (consultation des communes membres de la Communauté de Communes au titre de l'article L. 5211-20 du CGCT). Ainsi, les conseils municipaux de chaque commune membre doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification aux Maires de la délibération de l'organe délibérant du 15/12/16.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement. Dans l'hypothèse où, faute de majorité, cette mise en conformité des statuts n'est pas réalisée dans les délais imposés par l'article 68-I de la loi NOTRe, l'EPCI « *exerce l'intégralité des compétences prévues, respectivement, aux articles L. 5214-16 et L.5216-5 dudit code* ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** la modification des statuts de la Communauté de communes du Vexin-Thelle tels qu'ils sont annexés à la présente délibération, y compris les délibérations d'intérêt communautaire dans le cadre de la loi NOTRe.

➤ **Convention d'adhésion avec le CINÉ RURAL 60**

Monsieur le Maire propose de signer une convention d'adhésion avec le CINÉ RURAL de Beauvais et le comité des fêtes.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention comme proposée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, après proposition au comité des fêtes.

➤ **Heures supplémentaires**

Philippe CONCÉ et Cathy MARSAUDON peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande (du Maire et/ou adjoint.)

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ **Renouvellement du bail**

Le conseil municipal décide de reconduire pour une durée de 6 ans à partir du 1^{er} février 2017.

Le bail d'habitation de la maison au 2 rue de la Rougette à Liancourt Saint-Pierre occupée par Monsieur et Madame NAVEZ.

Le renouvellement du bail de Monsieur et Madame NAVEZ se fera dans les mêmes conditions que le bail initial sauf que la durée sera de 6 ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ **Devis pour la réalisation d'un plateau ralentisseur sur la RD567**

Après exposé des 3 devis ci-dessous :

1. MEDINGER ET FILS : pour un montant de 5 448,95 € HT
2. ATC.TP : pour un montant de 4 950,00 € HT
3. AXAM AXE TP : pour un montant de 4 358,00 € HT

Après délibération, le choix du Conseil Municipal se fait sur l'entreprise **AXAM AXE TP** pour un montant de **4 358,00 € HT avec 1 ABSTENTION.**

Le Conseil autorise Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise **AXAM AXE TP** pour un montant de **4 358,00 € HT.**

Le Conseil demande qu'une information au préalable soit faite auprès des habitants « rue de Chaumont, rue du Fournil et rue de la Croix-Rouge.

➤ **Devis pour la déviation des eaux de ruissellement de voirie au croisement de la rue de la Croix-Rouge et de la rue du Fournil**

Après exposé des 3 devis ci-dessous :

1. MEDINGER ET FILS : pour un montant de 20 388,55 € HT
2. ATC.TP : pour un montant de 20 088,00 € HT
3. AXAM AXE TP : pour un montant de 19 053,00 € HT

Après délibération, le choix du Conseil Municipal se fait sur l'entreprise **AXAM AXE TP** pour un montant de **19 053,00 € HT.**

Le Conseil autorise Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise **AXAM AXE TP** pour un montant de **19 053,00 € HT.**

➤ **Devis : volets roulants SDF**

La délibération est reportée au prochain conseil dans l'attente de devis complémentaires.

oooooooo

➤ **Informations diverses**

🚦 **RIFSEEP** (Régime Indemnitare lié aux Fonctions, Sujétions, Expertise et à l'Engagement Professionnel)

Sylvain LE CHATTON explique au conseil que ce nouveau régime indemnitaire a pour vocation de regrouper le nombre de primes existantes actuellement mises en œuvre.

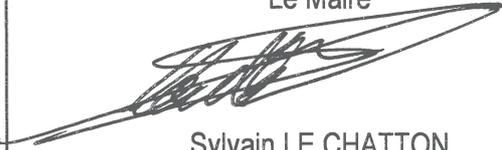
Sylvain LE CHATTON informe qu'une réunion de commission du personnel aura lieu prochainement.

🚦 **Inscriptions électorales en ligne**

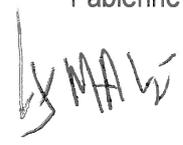
Sylvain LE CHATTON informe qu'une demande auprès de la Préfecture pour l'inscription en ligne a été effectuée.

- 🚦 Remplacement et déplacement de l'armoire électrique de l'ancienne mairie vu qu'elle n'est plus aux normes.
- 🚦 Demande de devis pour l'éclairage concernant le lotissement des Marronniers
- 🚦 Demande de devis pour la réparation de la toiture de la salle des fêtes suite à une fuite d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 23 h 37.

Le Maire  Sylvain LE CHATTON	Le secrétaire de séance  Laurent LAROCHE
---	--

Au registre suivent les signatures des membres présents :

Stephen HOPKINS 	Janine COURTOIS 
Laurent DEREGNAUCOURT 	Jérôme LEROY 
Angélique HYRNIUKA 	Fabienne MAHE 
Franck LIGER 	